

Les collectivités se penchent sur le sport d'après

La crise du Covid-19 n'a épargné aucune structure sportive. Les collectivités territoriales se sont souvent retrouvées en première ligne auprès des clubs. Ce qui les amène nécessairement à réfléchir à l'évolution de leurs politiques sportives. Sport, santé, mutualisation, développement durable, économie sociale et solidaire, les chantiers sont nombreux pour penser le sport d'après. Sur fond d'incertitudes...

- À court/moyen terme, la crise pourrait conforter et renforcer les dispositifs de sport-santé installés dans les collectivités.
- Les élus plaident également en faveur des dispositifs de mutualisation et de projets associatifs forts, au sein des clubs.
- De nouveaux statuts associatifs (SCIC) et autres modèles économiques donnant plus de place au privé, pourraient aussi émerger.

« Terrains de grands jeux clos : ouverture à partir du 15 juillet pour les clubs. Salles spécialisées et gymnases : ouverture le 31 août pour les clubs. Courts de tennis couverts : ouverture le 31 août pour les clubs ». À l'image de Grand Poitiers qui a communiqué son planning de réouverture progressive des équipements dès le 26 mai, le retour à la vie des acteurs du sport s'organise. Petit à petit. L'installation fin mai des conseils municipaux élus au premier tour et la perspective de la tenue du second tour le 28 juin marqueront une autre étape importante car « il était compliqué dans certains territoires de prendre des décisions budgétaires et de se projeter », nous rapportait courant avril l'Association nationale des élus en charge du sport (Andes). Laquelle a également conduit une enquête auprès de 138 élus, sur leurs difficultés d'application et de gestion de cette période d'urgence sanitaire liée au Covid-19 : au 22 mai, 40 % des communes n'avaient toujours pas voté leur budget sport pour 2020.

La santé plutôt que la compétition

Du côté d'Albi (Tarn), celui-ci a été validé en décembre dernier, comme il en est de coutume. « Nous avons donc versé les subventions aux associations dès le mois de janvier », exprime Michel Franques, premier adjoint, délégué aux sports, au tourisme et aux actions événementielles. En tout, 1,8 million d'euros à 130 structures, somme stable depuis 2008. « En décembre prochain, nous essaierons bien sûr de tenir le montant étant donné le poids social représenté par le sport ». L'avenir ? Il le voit teinté d'incertitudes mais dégage un grand

●●● axe à consolider : le sport-santé. « Plus que jamais, l'heure est venue de reconnaître au sport un enjeu de santé publique », appelle l'élu, qui ne cache pas que de nombreuses villes « font bien mieux que nous en la matière. Il n'empêche, j'espère bien que la crise va accélérer son déploiement. Il le faut. La santé par le sport va être un défi sociétal et un domaine dans lequel il peut y avoir encore beaucoup d'innovations ». Vice-présidente en charge des sports au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Laëtitia Martinez appuie : « le sport-santé représente un domaine sacralisé de notre politique. Il ne peut pas en être autrement ». À Blagnac, Joseph Carles, le maire, est un convaincu de longue date. « Mais nous allons amplifier cet aspect santé qui est déterminant. Nous visons une approche encore plus pédagogique ». Pour le reste, il imagine se tourner plus volontiers « vers le sport "éducation, lien social", tourné vers les publics défavorisés ainsi que le loisir. Cette crise nous montre que le sport doit redevenir un simple jeu. De ce fait, il est fort probable que nous opérons, à travers les subventions, une distanciation importante par rapport à la compétition ».

Mutualiser pour économiser

En matière de fonctionnement, la crise pourrait également favoriser le déploiement de dispositifs de mutualisation : matériels, équipements, rapprochements voire fusions de clubs. C'est en tout cas l'avis de Michel Franques. « C'est quelque chose que nous poussons, sans faire preuve d'ingérence,

« Soutiens ton club », jusqu'en septembre

La Fondation du sport français, associée notamment au CNOSF, a lancé l'opération solidaire « Soutiens ton club », une plateforme de dons, au bénéfice des clubs sportifs. Seul préalable : ces derniers doivent s'inscrire sur le site www.soutienstonclub.fr avant d'être en mesure de recevoir des sommes (50 euros minimums) fléchées par des entreprises ou des particuliers. Ancien secrétaire d'État aux sports et actuel président de la Fondation du sport français, Thierry Braillard en décrit le principe : « sur un don de 100 euros, 10 euros sont prélevés par la Fondation et mis à disposition d'un fonds de solidarité en vue d'être redistribué aux clubs les plus en difficulté, moins de 2 euros correspondent à des frais de gestion. Et le reste, environ 88-89 euros, sera reversé à la fin du mois correspondant, directement au club concerné. À noter que les donateurs bénéficient de déductions fiscales « selon les dispositions prévues par la loi ». C'est justement sur ce point que tique David Lazarus, coprésident du groupe de travail « sport » de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Chambly (Oise) : « je salue évidemment la démarche qui apporte de la visibilité à des clubs. Mais il eut été plus bénéfique d'améliorer le taux de défiscalisation par l'État », pèse-t-il. En l'occurrence 66 % pour un particulier.

bien sûr. Mais dès que nous en avons l'occasion, nous glissons l'idée lors d'assemblées générales ». En 2019, deux clubs de natation ont ainsi fusionné pour devenir l'Albi Sport Aquatique. « C'est une question de bon sens », reprend-il. « Les

deniers publics se font rares. L'enjeu est de rationaliser et de réaliser des économies d'échelle. »

deniers publics se font rares. L'enjeu est de rationaliser et de réaliser des économies d'échelle. » Et le voisin Joseph Carles d'ajouter : « à une échelle supra-communale, nous nous disions déjà qu'il n'était pas forcément judicieux d'avoir deux clubs de judo de tel niveau dans les deux communes contiguës. Disons que la crise va amplifier ce genre de raisonnement ». À Limoges, Sylvie Rozette, adjointe à la jeunesse et aux sports, dresse le même constat : « Chez nous, cette perspective de mutualisation est un critère de subvention ».

Sans trop de réussite semble-t-il jusque-là. Et pour cause, « ce n'est pas une question d'argent, mais plutôt de personnes, de pré carré et autre identité. Le contexte peut faire réfléchir certains dirigeants. En tout cas, ce serait pertinent ».

Structurer pour durer

Mais surtout, l'élu limougeaude souhaite profiter de la crise pour insister auprès des représentants associatifs « sur l'importance de réaliser un projet associatif digne de ce nom, c'est-à-dire avec une vision pour leur club et un véritable modèle économique ». Des formations spécifiques devraient à nouveau être proposées aux dirigeants associatifs de la ville. « Mais j'invite aussi les fédérations, par l'intermédiaire de leurs ligues et comités, à être au plus près des clubs, dans cette optique également ». Le projet associatif constitue en effet un enjeu crucial pour les clubs, d'autant plus en ces temps contraints ou très incertains. Sur le plan financier, les deux principaux postes (lire Initiative p. 11) sont menacés : les adhésions – lors de la prochaine rentrée – et les partenaires. Certes, différents dispositifs gouvernementaux et autres aides publiques sont venus à la rescousse. Au même titre que des appels aux dons (lire l'encadré) qui vont permettre aux associations d'éviter un trou d'air immédiat. S'il n'empêche pas ce dernier, un projet associatif inscrit la structure sur la durée, avec peut-être une meilleure résistance aux soubresauts.

L'heure de la SCIC ?

Pour Bernard Amsalem, vice-président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), « il faut aussi



regarder du côté des statuts des clubs. Cette crise est l'occasion de faire émerger de nouveaux modèles juridiques issus par exemple de l'économie sociale et solidaire (ESS) ». Il plaide en faveur du statut de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). Autrement dit, une société coopérative. « Pour les associations, cette pandémie constitue une vraie opportunité de changer de cap et d'aller vers un statut qui donnera plus de reconnaissance à l'engagement des dirigeants et des bénévoles, procurera des avantages fiscaux, facilitera le dialogue avec les banques, très compliqué pour le secteur associatif. » De l'ESS au développement durable... Au conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, Laëtitia Martinez, se satisfait d'avoir misé sur « l'écoconditionnalité en matière de construction d'équipements. Cette tendance en sortira renforcée. Devrons-nous envisager également des jauges plus petites et/ou modu-

lables ? C'est à définir ». Un point également abordé par Yvon Liézar, conseiller municipal délégué aux sports, à Rennes (Ille-et-Vilaine) qui s'interroge sur l'organisation de grands événements et des rencontres dans des stades et autres arénas (lire l'interview).

Contexte incertain

À ce jour, peu d'acteurs parviennent toutefois à se projeter au-delà de quelques semaines ou quelques mois. Avant la crise, « nous évoluons déjà dans un contexte mouvant », complète Laëtitia Martinez. Référence directe à « l'évolution du modèle de gouvernance du sport français et l'attente des décrets qui organiseront la conférence régionale et celle des financeurs. Au-delà, oui, cette crise va être l'opportunité de se poser des questions ou de les aborder sous un nouvel angle, ●●●

●●● avec l'ensemble des acteurs. Mais il est encore un peu tôt ». Sous-entendu, attendons la rentrée, source d'angoisse et d'incertitude. « Effectivement, il est encore prématuré de parler de nouveau monde et autres modèles à réinventer », relance Sylvie Rozette. « Dans un premier temps, il faut surtout faire en sorte que cette crise ne soit pas un épiphénomène. Tout ne devra pas repartir comme avant ». Mais l'élue s'avoue surtout « très inquiète pour le secteur professionnel et son modèle économique, basé sur la billetterie et sur les droits télévisés. D'autant plus que nous, collectivités, ne pourrions pas tout pallier et tout assumer. Pas plus que les appels aux dons, ne suffiront... ».

David Picot | david1picot@yahoo.fr

Les consignes de réouverture

Le 27 mai, le Gouvernement a donné son accord à la réouverture des équipements sportifs de plein air, mais aussi ceux couverts dans toutes les zones vertes. Le ministère des Sports rappelle que « l'accueil des publics et la pratique devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur » :

- pas de rassemblement de plus de dix personnes dans l'espace public ;
- dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association, éducateur), le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants (10 m pour une activité physique comme la course, 5 m pour une activité à intensité modérée) ;
- aucun sport collectif ou de combat n'y sera pratiqué ;
- application des gestes barrières ;
- pas de contact entre les pratiquants.

Yvon Léziard



Mairie de Rennes et Rennes Métropole

Conseiller municipal délégué aux sports à la ville de Rennes (Ille-et-Vilaine), professeur émérite des universités en Staps à l'université de Rennes II.

« Les pratiques individuelles vont sans doute sortir renforcées »

Faites-vous partie des optimistes ou des pessimistes sur l'avenir à court-moyen terme du sport local ?

La période à venir s'annonce compliquée et ça démarre d'en haut : pour des raisons à la fois sanitaires, écologiques et économiques, les grands événements sportifs qui occasionnent de longs déplacements et des rassemblements importants vont être discutés par une bonne partie de la population. Au même titre que les manifestations locales dans de grandes enceintes. Quant au sport amateur, il connaît et va connaître une crise de partenariat. Les sponsors, souvent touchés eux-mêmes par la crise, vont être moins généreux. Du côté des collectivités, il y aura des efforts à faire pour permettre un redémarrage des associations, notamment les plus en difficulté. À Rennes, nous avons maintenu tous les financements

prévus pour les manifestations qui devaient se dérouler d'ici la fin de l'été. Même si elles n'ont pas lieu.

Cette crise est-elle de nature à modifier les pratiques sportives ?

Les pratiques individuelles vont poursuivre leur développement, sous l'effet des réseaux sociaux. Le confinement a sans doute renforcé cette tendance. Nous l'avons constaté : durant cette période, les acteurs numériques se sont fort bien emparés de la problématique pour faire bouger les Français. Cela peut se poursuivre d'autant plus si le retour à la normale de certaines activités, tarde. De la même façon, les pratiques mixtes, familiales, conviviales développées par les fédérations multisports affinitaires, ont une carte à jouer. Ce créneau est de nature à être revendiqué par les pratiquants sportifs.

Le sport-santé doit-il être érigé en parangon des politiques locales ?

Nous inversons les priorités lorsque l'on parle de cette thématique. Je m'explique : plutôt que de mener ce type d'actions pour lutter contre des fléaux de santé publique comme le diabète ou l'obésité, l'enjeu est de créer, dès le plus jeune âge, des « habits » qui permettraient de mieux prévenir ces problèmes. Il s'agit de proposer très tôt des activités physiques et sportives pour créer des habitudes. De ce fait, la question de la santé deviendra moins centrale. D'où l'importance d'une pratique précoce et sérieuse, à l'école, encadrée par des enseignants formés à l'éducation physique et sportive (EPS). Raison pour laquelle, je suis par ailleurs très vigilant par rapport au dispositif 2S2C. Que l'on tente des mesures pour améliorer la pratique, je dis oui. Mais cela ne doit pas s'effectuer en lieu et place de l'EPS dans les écoles.